

La MUNICIPALITÉ de SAINT-CLAUDE VOUS SOUHAITE de BONNES et HEUREUSES FÊTES de NOËL

Animations de fin d'année

À l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la ville, la Municipalité de Saint-Claude, pour la deuxième année consécutive, a souhaité apporter son lot d'animations supplémentaires...

public les vendredis de 11h à 19h, les samedis et dimanches de 10h à 19h.

Originaires pour la majorité du Jura, certains exposants viendront également de nos départements voisins (Ain, Saône-et-Loire...), voire d'un peu plus loin (Marne, Pyrénées-Orientales...). Artisans, producteurs, artistes, associations vous invitent à découvrir leurs diverses activités : art de la table, décoration, bijoux, gourmandises, boissons, œuvres d'art, vêtements...



* PATINOIRE

Pendant les vacances de Noël, du samedi 17 décembre au samedi 31 décembre 2016 inclus, une patinoire synthétique sera installée sur la Place de l'Abbaye.

AU PROGRAMME :

■ Inauguration : samedi 17 décembre 2016 à 11h

→ 1h de patinage gratuite de 11h à 12h

■ Vendredis 23 et 30 décembre 2016 : nocturne proposée aux patineurs jusqu'à 22h avec bûches scandinaves

Fermetures exceptionnelles à 18h, les samedis 24 et 31 décembre 2016 et ouverture exceptionnelle de 17h30 à 20h, le dimanche 25 décembre 2016.

Vente de petite restauration sur place par les commerçants partenaires. En partenariat avec les associations volontaires de Saint-Claude.

* MARCHÉ DE NOËL

La Ville organise un marché de Noël le temps de deux week-ends :

- Du vendredi 9 au dimanche 11 décembre
- Du vendredi 16 au dimanche 19 décembre

Il sera installé sur le parking Lamartine, derrière l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude et la Grosse Pipe. Des chalets en bois abriteront une vingtaine d'exposants. Le marché sera accessible au

D'une surface de cent-quarante-quatre mètres carrés, la patinoire sera ouverte tous les jours, du lundi au dimanche, de 11h à 20h (avec deux nocturnes) et accessible moyennant une participation financière de deux euros par personne pour une heure de patinage (location des patins à glace incluse). À noter que les enfants jusqu'à dix ans révolus devront rester sous la surveillance et la responsabilité d'une personne majeure.

STATIONNEMENT GRATUIT pour toutes les rues et places de la ville les samedis 24 et 31 décembre 2016.

Service Événementiel
Tél. 03 84 41 42 62



Cérémonie de remise des prix du **Concours des Maisons, Balcons et Fenêtres fleuris**, lundi 12 septembre dernier.



La Ville de Saint-Claude était présente au **Salon Made in Jura** qui s'est tenu à Dole, du 13 au 16 octobre.



Inauguration de l'**Espace Mosaïque** et de l'Agence postale communale à l'occasion du Forum « **Faites un pas vers l'emploi !** », jeudi 6 octobre.

Agenda I

Lundi 5 décembre

Conférence « **Archéologie d'un grand monastère comtois : Saint-Claude** », animée par Sébastien BULLY
À 15h15, à l'Espace Bavoux-Lançon
Organisation : Université de Franche-Comté, antenne de Saint-Claude

Du 3 décembre au 28 janvier



Exposition de l'Association Jurassienne des Naturalistes Photographes

Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme
Entrée libre et gratuite
Renseignements : Service Événementiel
Tél. 03 84 41 42 62

Dimanche 11 décembre

Ciné-concert – Chœur ouvrier
À 20h30, à la Maison du peuple
Renseignements : Association La fraternelle / Maison du peuple
Tél. 03 84 45 42 26

Mardi 6 décembre

Rencontre lecture autour de « **Tu as bien fait de vivre...** »
En collaboration avec la librairie Zadig et les Archives municipales de Saint-Claude
À 18h15, au Café de la Maison du peuple
Renseignements : Les Amis du Vieux Saint-Claude - Tél. 03 84 41 42 64

Mercredi 21 décembre

Don du sang
De 16h à 19h30, à la Salle des Fêtes de Saint-Claude
Organisation : Amicale des donneurs de sang bénévoles de Saint-Claude et du Haut-Jura



Saint-Claude Mag
N°58 - Décembre 2016
Hôtel de Ville - BP 123
39206 Saint-Claude Cedex
Tél. 03 84 41 42 43

www.saint-claude.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis MILLET
Conception graphique : PC01.fr
Photos : Ville de Saint-Claude - DR
Couverture : Claude VIDAL
Impression : CAIRE Imprimeur certifié Imprim'vert
Tirage 6 500 exemplaires
Dépôt légal à parution. ISSN 1268-7634

Imprimé sur papier fabriqué à partir de fibres recyclées ou imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



Norbert Wolff-Baron et **Jasmin Zimmerman**, deux voyageurs à cheval originaires de **Rottenburg am Neckar** étaient de passage à Saint-Claude, le lundi 17 octobre.

www.saumpferd.de



Le mardi 30 août, Monsieur le Maire a récompensé les **trois Sanclaudiennes ayant obtenu la mention « Très bien »** au baccalauréat 2016 : **Justine RIETMANN**, **Sonia BENSAAFI** et **Mege GOUJON**.

Prévention canine dans les accueils de loisirs

Dans le cadre des ateliers organisés dans les accueils de loisirs de la Ville (Avignonnets, Centre, Faubourg et Truchet), vingt-quatre enfants, âgés de huit à dix ans, bénéficient d'un programme de prévention des risques liés aux morsures de chiens et de transmission de connaissance sur les techniques d'apprentissage animalière.

Au total, ce sont neuf séances d'une heure et trente minutes, animées par trois professionnels du milieu canin, qui sont organisées d'octobre à décembre. Ce programme vise notamment :

- à limiter les accidents par morsure de chien,

- à participer à la transmission des connaissances récentes, sur les techniques d'éducation canine et animalière,

- à diminuer les nuisances occasionnées (abolement, dégradation et défécation sur la voie publique, agression entre chiens et autres espèces domestiques ou sauvages, etc.).

Ce programme est composé de deux modules pédagogiques :

- « prévention morsures » : consignes de sécurité à appliquer face à un chien connu ou inconnu, en présence ou non d'un adulte,

- et « éducation » : techniques de modelage du comportement animal.



Sous la forme de jeux divers, chaque enfant a ainsi l'opportunité d'apprendre et de communiquer avec l'animal, dans la complicité, le respect et l'esprit d'équipe.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : APPEL À BÉNÉVOLES

Dans le cadre de ses missions de service de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Claude recherche des personnes susceptibles de consacrer quelques heures au transport et à l'accompagnement de personnes âgées dans leurs déplacements quotidiens : médecin, administrations,

courses...

À noter qu'un véhicule de service est mis à disposition des bénévoles.

Pour tout renseignement, merci de contacter le CCAS par téléphone au 03 84 41 42 52.



Saison culturelle 2016-2017 : ouverture de la billetterie en ligne

Réservez en ligne
saison culturelle >>> @

Depuis le 9 novembre dernier, il vous est possible de réserver et régler votre billet en ligne, par carte bancaire, pour les spectacles de la saison culturelle 2016-2017.

Pour ce faire, rendez-vous sur le site Internet de la Ville : www.saint-claude.fr

Sur la page d'accueil, accédez à la billetterie en ligne via le bouton « Réservez en ligne ».

La billetterie en ligne est ouverte un mois avant chaque représentation, comme la réservation sur place, au Service Événementiel (dans ce dernier cas :

possibilité de retirer son billet directement au Service Événementiel ou à l'entrée du spectacle le jour J).

Le système de paiement est entièrement sécurisé. Vous recevrez automatiquement un e-mail de confirmation suite à votre réservation. Imprimez ensuite vos billets à domicile ou téléchargez-les sur votre Smartphone en choisissant l'option e-ticket (uniquement pour les billets « plein tarif » et si votre panier ne dispose d'aucun billet « tarif réduit »).

À noter toutefois que toute réservation de place à tarif réduit implique la présentation d'un justificatif adéquat pour récupérer le billet correspondant soit au Service Événementiel jusqu'à 24h avant le spectacle (recommandé), soit directement à l'entrée de la salle de spectacle le jour J.

Les billets payés ne sont ni repris, ni échangés. Il est donc important, avant de valider votre paiement, de vérifier que le jour et l'heure de la représentation

mentionnés sont bien ceux que vous souhaitez.

La réservation en ligne est limitée à 10 places par paiement (les groupes ou comités d'entreprise (+ de 15 personnes) devront donc réserver leurs billets directement auprès du Service Événementiel).

Pour rappel, le Service Événementiel, situé au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville (32, rue du Pré à Saint-Claude), est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Modes de paiement disponibles sur place : carte bancaire (Visa ou MasterCard), chèque ou espèces.

Service Événementiel

Tél. 03 84 41 42 62

service.evenementiel@mairie-saint-claude.fr



A compter du 3 octobre 2016 dans tout le Jura, vous pourrez déposer tous vos emballages dans votre bac bleu. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont désormais « triables » pour être recyclés et/ou valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et sacs en plastique pouvaient être déposés dans le bac bleu aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Le SYDOM du Jura va donc moderniser son centre de tri, pour vous permettre de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre département fait partie, avec la Haute-Saône et la région de Besançon, des premiers à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des départements voisins ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans le Jura remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :



Dans le bac bleu : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...



Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Quelques exemples : bouteilles, pots, bocaux...



Désormais, plus de doute : dans le Jura, tous les emballages se trient !

Espace Mosaïque : reprise des ateliers informatiques

Vous cherchez à acquérir les bases en informatique ou vous avez un besoin particulier ? L'Espace Mosaïque propose des séances d'une heure et demie avec un intervenant expérimenté.

Une rencontre individuelle vous permet d'exprimer votre besoin et le nombre de

séances nécessaire fixé d'un commun accord.

Possibilité de rencontrer l'intervenant quinze minutes avant les séances qui se déroulent tous les mardis de 13h15 à 15h15 sur le site de Chabot et de 15h45 à 17h15 sur le site des Avignonnets.

Adhésion à l'Espace Mosaïque :

- 10 €/Sanclaudien
- 20 €/pers. commune extérieure + 2 € la séance et 1 € à partir de la 5^{ème} séance.

Espace Mosaïque
Tél. 03 84 45 22 97

CCAS, solidarité

Campagne de Solidarité 2016
Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Claude

J'apporte mon soutien aux actions du CCAS et je donne [] €.

Je souhaite que mon don soit destiné :

- au service Personnages âgées
- au service Insertion par l'activité économique

CCAS - 1, rue Rosset
39200 SAINT-CLAUDE

Le CCAS de Saint-Claude est assimilé à un organisme d'intérêt général ayant un caractère social, ce qui l'habilite à recevoir des dons et legs de particuliers et d'entreprises. Ceux-ci bénéficient en contrepartie d'une déduction fiscale.



Entreprises

Conformément au code des impôts (art.238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60% du montant des versements.



Le don au centre communal d'action sociale la solidarité locale en action...

Le centre communal d'action sociale (CCAS), présidé de plein droit par le maire de la commune et dirigé par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et services aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

« 66 % de votre don au CCAS est déductible d'impôt »

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.